

PREAVIS DE DEPART

NUMERO DE DOSSIER :

NOM / PRENOM :

ADRESSE :

.....

Tél. fixe / Portable : e-mail :

Mistral HABITAT
Direction de la Clientèle
38 Boulevard St Michel
CS 20870
84000 AVIGNON

A, le.....

Monsieur le Directeur,

Par la présente, je viens vous signifier mon préavis de départ pour le logement susvisé.

Conformément à l'article 12 de la loi du 6 juillet 1989, je respecterai, à compter de la réception de ce courrier, un délai de préavis de départ de : (cocher la ou les case(s) correspondante(s) à votre situation)

- départ sans motif (règle générale) : préavis de **trois mois** - sans justificatif
- départ vers un autre bailleur social : préavis de **deux mois** - avec justificatif à joindre
- Préavis de départ **réduit à un mois**, selon les conditions particulières stipulées dans le contrat, avec justificatifs à joindre, pour l'un des motifs suivants :
 - Obtention d'un premier emploi (fournir le justificatif de la première affiliation à la sécurité sociale / msa),
 - Mutation professionnelle (fournir l'attestation de l'employeur),
 - Perte d'emploi (sauf démission, changement de profession, départ en retraite),
 - Nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi (les deux situations doivent intervenir au cours du même bail),
 - Locataire dont l'état de santé justifie un changement de domicile (fournir un certificat médical qui indique que le déménagement est nécessaire),
 - Bénéficiaire du RSA ou de l'AAH (fournir l'attestation de la CAF),
 - Attribution d'un logement social au sein du même bailleur (mutation interne).

Le délai de préavis court à partir du jour de réception de la lettre ou de la remise en mains propres.

Je vous prie de bien vouloir prendre note de ces informations et de me tenir informé des dates de la pré-visite et de l'état des lieux sortant.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte ma nouvelle adresse pour toute correspondance :

.....
.....

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.

Signature (obligatoire) du titulaire

Signature (obligatoire) du co-titulaire

Pour information : *Si vous êtes bénéficiaire(s) de l'Allocation Personnalisée au Logement (A.P.L.) ou de l'Allocation Logement (A.L.) et si vous établissez votre état des lieux sortant avant le dernier jour du mois, nous serons contraints de reverser le montant mensuel de ces allocations auprès de la CAF.*

NB : Joindre obligatoirement copie d'une pièce d'identité, pour un dépôt de ce document à l'accueil de votre agence, ou pour un envoi en Lettre en Recommandé avec Accusé de Réception.